

Séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 25 novembre 2020, à 10 h 50, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par madame Louise Lebrun, préfète et mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe.

**Sont présents :**

M. Douglas Brooks, préfet suppléant et maire de la municipalité de Franklin  
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester  
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock  
M. Giovanni Moretti, maire de la municipalité de Saint-Anicet  
Mme Carolyn Cameron, mairesse de la municipalité de Hinchinbrooke  
M. André Brunette, maire de la ville de Huntingdon  
M. Gilles Dagenais, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome  
M. Laurent Lampron, directeur général et secrétaire-trésorier

**Sont présents par visioconférence ZOOM :**

Mme Agnes McKell, mairesse de la paroisse de Très-Saint-Sacrement  
Mme Linda Gagnon, mairesse du canton de Dundee  
Mme Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin  
M. Jacques Lapierre, maire de la municipalité d'Ormstown

**Absence motivée :**

M. Richard Raithby, maire de la municipalité de Howick

**Invitée :**

Mme Chantal Isabelle, directrice générale adjointe et greffière

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum des membres du Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent ayant été constaté;

8961-11-20

Il est proposé par monsieur Denis Henderson,  
Appuyé par monsieur Gilles Dagenais et résolu unanimement,  
Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

Madame Louise Lebrun, préfète, confirme que cette séance se déroule à huis clos, mais fait l'objet d'un enregistrement audio, conformément aux arrêtés ministériels 2020-029 du 26 avril 2020 et 2020-049 du 4 juillet 2020. Cet enregistrement audio sera rendu disponible sur le site web de la MRC. Aussi, aucune personne du public n'est présente.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

8962-11-20

Il est proposé par monsieur Jacques Lapierre,  
Appuyé par madame Agnes McKell et résolu unanimement,  
Que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Confirmation à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du report de l'adoption des prévisions budgétaires 2021 de la MRC du Haut-Saint-Laurent.
4. Calendrier des instances 2021.
5. Avis de motion relativement au projet de règlement touchant à la rémunération des membres du Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent, pour l'année 2021, abrogeant le règlement n° 313-2020.
6. Ratification de résolutions adoptées en comité de travail.
  - 6.1 Quai Port-Lewis – Mandat à Legault Trudeau, Arpenteurs – géomètres.
  - 6.2 Table de concertation régionale du Haut-Saint-Laurent et du Grand Montréal – désignation d'un représentant.
  - 6.3 Barrage / Station de pompage Rivière La Guerre – Projet de mandat à André Légaré & Associés, Lobbysites-Conseils.
7. Questions de l'assemblée portant uniquement sur les sujets traités à l'ordre du jour.
8. Clôture de la séance.

ADOPTÉ

3. **CONFIRMATION À LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DU REPORT DE L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT**

*ATTENDU QU'*au 25 novembre 2020, il est prévu que les états financiers audités pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 devraient être adoptés au cours de la première quinzaine de décembre 2020 ;

*ATTENDU QUE* les données financières incluses aux états financiers audités de 2019 sont nécessaires à la réalisation des prévisions budgétaires 2021 de la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

*ATTENDU QUE* les membres du Conseil doivent confirmer leur intention de se prévaloir de dispositions des articles 148.0.2 et 975 du Code municipal du Québec comme suit :

- Article 148.0.2 : D'aviser la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation que l'adoption du budget 2021 de la MRC du Haut-Saint-Laurent se confirmera au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de 2021 ;
- Article 975 : De confirmer qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021 le quart de chacun des crédits prévus au budget 2020 sera réputé adopté et que la MRC devra agir en conséquence auprès de ses municipalités membres dès le mois de janvier 2021 ;

8963-11-20

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Gilles Dagenais, Appuyé par monsieur Pierre Poirier et résolu unanimement,

De mandater la préfète, madame Louise Lebrun, pour confirmer auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation la décision du Conseil des Maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent de se prévaloir des dispositions des articles 148.0.2 et 975 du Code municipal du Québec comme suit :

- Article 148.0.2 : D'aviser la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation que l'adoption du budget 2021 de la MRC du Haut-Saint-Laurent se confirmera au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de 2021 ;
- Article 975 : De confirmer qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021 le quart de chacun des crédits prévus au budget 2020 sera réputé adopté et que la MRC devra agir en conséquence auprès de ses municipalités membres dès le mois de janvier 2021.

De mandater le directeur général et secrétaire-trésorier d'informer la direction régionale du MAMH et les municipalités locales du territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent de la présente résolution.

ADOPTÉ

4. **CALENDRIER 2021 DES SÉANCES DU CONSEIL ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

*ATTENDU QU'*en vertu de l'article 148 du *Code municipal* (RLRQ, chapitre C-27.1), le Conseil doit établir le calendrier des séances ordinaires avant le début de l'année civile à venir ;

*ATTENDU QUE* la MRC du Haut-Saint-Laurent a un comité administratif ;

*ATTENDU* l'article 148.0.1 du Code, en vertu duquel le secrétaire-trésorier doit donner un avis public du contenu du calendrier ;

*ATTENDU* le règlement n° 306-2018 sur les modalités de publication des avis publics ;

8964-11-20

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur André Brunette Appuyé par madame Linda Gagnon et résolu unanimement,

D'adopter le calendrier 2021 de la tenue des séances du Conseil et du Comité administratif de la MRC comme suit :

**SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF - À 18 H 30:**

17 février 2021	15 septembre 2021
5 mai 2021	27 octobre 2021
16 juin 2021	

**SÉANCES DU CONSEIL - À 20 H (SAUF NOVEMBRE) - (CAUCUS À 18 H 30)**

20 janvier 2021	7 juillet 2021
3 mars 2021	25 août 2021
14 avril 2021	6 octobre 2021
26 mai 2021	24 novembre 2021 (10 h)
	15 décembre 2021

De mandater le directeur général et secrétaire-trésorier afin de donner un avis public du contenu du calendrier selon le règlement sur les modalités de publication des avis publics.

ADOPTÉ

**5. AVIS DE MOTION RELATIVEMENT AU PROJET DE RÈGLEMENT TOUCHANT À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT, POUR L'ANNÉE 2021, ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 313-2020.**

8965-11-20

Monsieur André Brunette donne un avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure, un règlement relatif à la rémunération, la rémunération additionnelle et le remboursement des dépenses des membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2021 et abrogeant le règlement n° 313-2020, sera soumis au Conseil de la MRC pour adoption.

ADOPTÉ

**6. RATIFICATION DE RÉSOLUTIONS ADOPTÉES EN COMITÉ DE TRAVAIL**

En suivi aux rencontres en caucus des membres du Conseil des maires tenues les 11 et 18 novembre 2020, il est recommandé de confirmer les recommandations adoptées en principe lors de ces rencontres;

**ATTENDU** les rencontres du caucus des 11 et 18 novembre 2020 au cours de desquelles trois résolutions ont été adoptées en principe;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de ratifier ces trois résolutions comme suit;

**6.1 MANDAT À LA FIRME LEGAULT TRUDEAU, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES**

**ATTENDU** la séance de travail du Conseil des maires tenue le 11 novembre 2020 à la MRC;

**ATTENDU** le projet de transfert de propriété du Quai Port-Lewis entre la MRC du Haut-Saint-Laurent (le « Vendeur »), Marina Port-Lewis (l'« Acheteur »), et la Municipalité de Saint-Anicet (l'« Intervenante ») (ci-après collectivement appelées « les Parties »);

**ATTENDU** le mandat attribué à la firme Dunton Rainville, Avocats et Notaires, pour la préparation et la rédaction de l'acte de vente entre les Parties en date du 26 août 2020 par la résolution n° 8866-08-20;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de l'acte de vente, il est nécessaire de joindre un certificat de localisation, à la charge du Vendeur;

**ATTENDU QUE** le Quai Port-Lewis n'est pas inscrit au cadastre du Québec, et qu'il pourrait devenir nécessaire qu'un numéro de lot lui soit attribué au cadastre du Québec, dans le cadre de cette transaction;

8966-11-20

*ATTENDU* l'offre de services professionnels reçue de la firme Legault Trudeau, Arpenteurs-géomètres, en date du 11 novembre 2020;

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Giovanni Moretti, Appuyé par monsieur Jacques Lapierre, et résolu unanimement,

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier de mandater la firme Legault Trudeau, Arpenteurs-géomètres, pour réaliser un certificat de localisation de l'immeuble connu comme étant le « Quai Port-Lewis » pour un montant total de 2 471,96 \$, taxes incluses;

QUE ce certificat de localisation soit livré au plus tard le 18 décembre 2020, en quatre originaux, dont une copie sera fournie à chacune des parties suivantes : MRC du Haut-Saint-Laurent, Marina Port-Lewis, Municipalité de Saint-Anicet et Dunton Rainville;

QUE, si requis aux fins de cette transaction et sur approbation préalable de la MRC du Haut-Saint-Laurent, la firme Legault Trudeau, Arpenteurs-géomètres soit mandatée pour procéder à l'inscription de cet immeuble au cadastre du Québec, au coût de 1200 \$ plus taxes (à titre d'honoraires professionnels) plus les frais de cadastre;

QUE les fonds nécessaires aux présentes soient puisés au poste budgétaire « 02-130-00-412- Honoraires professionnels – Politique RH » du volet « Administration » du budget 2020 de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

## **6.2 TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DU HAUT-SAINT-LAURENT ET DU GRAND-MONTRÉAL**

*ATTENDU* la séance de travail du Conseil des maires tenue à la MRC le 11 novembre 2020;

*ATTENDU* la demande reçue de la Table de concertation régionale du Haut-Saint-Laurent et du Grand-Montréal invitant la MRC du Haut-Saint-Laurent à procéder à la désignation d'un représentant au conseil stratégique de cette table de concertation régionale;

*ATTENDU QUE* monsieur Giovanni Moretti a signifié son intérêt à représenter la MRC du Haut-Saint-Laurent au conseil stratégique de la Table de concertation régionale du Haut-Saint-Laurent et du Grand-Montréal;

8967-11-20

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par madame Carolyn Cameron, appuyée par monsieur Richard Raithby et résolu unanimement,

DE confirmer la nomination de monsieur Giovanni Moretti à représenter la MRC du Haut-Saint-Laurent au conseil stratégique de la Table de concertation régionale du Haut-Saint-Laurent et du Grand-Montréal.

ADOPTÉ

## **6.3 BARRAGE / STATION DE POMPAGE RIVIÈRE LA GUERRE – PROJET DE MANDAT À ANDRÉ LÉGARÉ & ASSOCIÉS, LOBBYISTES-CONSEILS**

*ATTENDU* la séance de travail du conseil des maires tenue à la MRC le 18 novembre 2020;

*ATTENDU* la résolution n° 25-11-18 adoptée par le Comité administratif de la MRC du Haut-Saint-Laurent le 7 novembre 2018 confirmant le mandat pour services professionnels de la firme André Légaré & Associés de Lévis, Québec, et des services professionnels de M<sup>e</sup> Gaston Gourde, avocat, pour agir à titre de représentant et collaborateur avec la MRC du Haut-Saint-Laurent dans le cadre des enjeux affectant le Barrage/Station de pompage Rivière la Guerre;

*ATTENDU* la correspondance au Premier ministre du Québec, M. François Legault, en date du 26 mars 2019, en copie auprès des ministres concernés par le dossier du Barrage/Station de pompage Rivière la Guerre;

*ATTENDU* les nombreuses rencontres et discussions dans le cadre de ce dossier, notamment en collaboration avec la députée du Comté de Huntingdon, Mme Claire Isabelle;

*ATTENDU* la résolution n° 8457-08-19 adoptée le 7 août 2019 par le Conseil des maires de la MRC autorisant une hausse des sommes affectées pour services professionnels de la firme André Légaré & Associés inc. et de M<sup>e</sup> Gaston Gourde;

*ATTENDU* le courriel signé par le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC daté du 28 octobre 2019 mettant fin au mandat de représentation par la firme de lobbyistes-conseils, à la même date;

*ATTENDU* les récents développements intervenus dans le dossier du Barrage/Station de pompage Rivière la Guerre depuis les derniers mois;

*ATTENDU* la rencontre en comité de travail des membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 18 novembre 2020, alors qu'il fut convenu de mandater le directeur général et secrétaire-trésorier d'attribuer un nouveau mandat aux lobbyistes-conseils, aux conditions attribuées au premier mandat ;

8968-11-20

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Giovanni Moretti, Appuyé par madame Carolyn Cameron, et résolu unanimement,

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier de retenir les services professionnels de la firme André Légaré & Associés inc. et de M<sup>e</sup> Gaston Gourde, avocat, de Lévis, Québec, pour agir à titre de représentant et collaborateur avec la MRC du Haut-Saint-Laurent dans le cadre des enjeux affectant le Barrage/Station de pompage Rivière la Guerre, au coût estimé de 23 700 \$, taxes incluses, plus déboursés et dépens;

De demander au directeur général et secrétaire-trésorier de faire rapport après du Conseil des maires sur les différentes étapes de ce mandat de représentation auprès du Gouvernement du Québec;

Que les fonds requis aux fins des présentes soient puisés à même le poste budgétaire « 02-130-00-412 – Honoraires professionnels » des budgets prévisionnels 2020 et 2021, respectivement » de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

8969-11-20

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par madame Carolyn Cameron, Appuyée par monsieur Jacques Lapierre et résolu unanimement,

De ratifier les trois résolutions adoptées en principe les 11 et 18 novembre 2020.

ADOPTÉ

7. **QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question du public.

8. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Pierre Poirier,  
Appuyé par monsieur Denis Henderson et résolu unanimement.  
Que la séance soit levée à 11 h 05.

ADOPTÉ

8970-11-20



---

Louise Lebrun  
Préfète



---

Laurent Lampron  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Louise Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1)